



Union Départementale CGT de l'Indre
Bourse du Travail – 86, rue d'Aquitaine 36000 CHATEAUROUX
Tél. : 02 54 34 09 84 - Fax : 02 54 34 16 44 - E-mail : ud36@cgt.fr
CCP : Limoges n° 601 60 T

UNION DEPARTEMENTALE CGT DES SYNDICATS DE L'INDRE

COMMUNIQUE DE L'UNION DEPARTEMENTALE CGT DE L'INDRE

Nos vies valent plus que leurs profits !!

Le Président de la République et l'ensemble de son gouvernement déclarent en boucle "*nous sommes en guerre*", mais nous ne voulons pas être gouvernés comme en temps de guerre et ne voulons pas une forme d'union nationale derrière le chef de l'Etat. Nous sommes dans une pandémie et devons mettre toute notre énergie à lutter contre ce virus, le covid-19.

Profitant ainsi de la panique de la population concernant cette épidémie, le gouvernement met en place une loi « état d'urgence sanitaire » donnant les pleins pouvoirs aux entreprises, leur permettant d'imposer la prise de congés payés et de RTT pendant la période de confinement.

Il exhorte un jour les français à aller travailler, tout en leur reprochant un autre jour d'avoir un comportement irresponsable en ne respectant pas le confinement !

Evidement cette crise aura des conséquences sur l'économie, les bourses s'affolent, le CAC 40 dévisse, tous les jours les actionnaires voient leurs dividendes diminuer. Pour sauver ces premiers de cordée et la finance, Macron a d'ores et déjà annoncé une aide exceptionnelle de 300 milliards.

Le gouvernement, en bon soldat du capital, use de tous les stratèges pour inciter les travailleurs à braver leur crainte, agitant « un salaire de la peur » de 1000 €.

Or, ralentir l'activité économique est une nécessité sanitaire !

Nous ne devons pas risquer nos vies à bosser. La priorité c'est notre santé et non leurs profits !

Emmanuel Macron l'a lui-même dit lors de son allocution télévisée du 12 mars « *la santé est le bien le plus précieux ... elle n'a pas de prix.* »

Nous devons exiger l'urgence de protéger la santé de chacune et chacun et d'arrêter immédiatement, par tous les moyens, toutes les activités non essentielles.

Châteauroux, le 20 mars 2020